

Assemblée communale ordinaire, lundi 27 juin 2016, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
 Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 39 du 15 juin 2016 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Douze citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation des Autorités communales. Puis, il propose Monsieur Stéphane Lobsiger qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 18 avril 2016 publié sur le site de la commune ;
2. Présentation des comptes 2015 (consultables sur le site de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour l'assainissement de canalisations dans les secteurs Route de Courtételle, Rue Brûlée et Rue du Puits-Rue des Ruisseaux, à couvrir par prélèvement sur la réserve ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit-cadre de Fr. 260'000.00 pour l'achat de véhicules pour le service de la voirie, à couvrir par prélèvement sur la réserve et par l'ouverture d'un crédit ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00 pour le remplacement du système d'enregistrement des données à la station de pompage, à couvrir par l'ouverture d'un crédit ;
6. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00, pour la rénovation de la station transformatrice « Ecole », à couvrir par prélèvement sur le fonds de réserve du Service électrique ;
7. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 18 avril 2016 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2015 (consultables sur le site de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation des comptes 2015 de la Commune.

En préambule, Monsieur Christophe Riat signale que les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Juravenir SA du 31 mai au 2 juin 2016. Ils ont été discutés lors de deux séances de la commission de gestion des finances et approuvés par le Conseil communal en date du 20 juin 2016. Les comptes 2015 bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 945'676.15 alors que le budget tablait sur une perte de Fr. 60'750.00. Cette importante différence est due à plusieurs éléments :

- Notre part aux charges cantonales de l'enseignement est inférieure de Fr. 20'000.00.

- La répartition des charges de l'action sociale a été plus favorable que prévu lors de l'établissement du budget, soit Fr. 82'000.00 de charges en moins.
- La Commune n'ayant pas été péjorée par la péréquation financière 2015, et comme demandé par le Service des Communes dans son apurement des comptes 2014, la provision créée à cet effet en 2014 a été totalement dissoute lors de l'exercice 2015 (Fr. 158'000.00).
- Les rentrées fiscales des personnes physiques sont plus importantes (Fr. 189'000.00 pour l'impôt sur le revenu et Fr. 32'000.00 pour l'impôt sur la fortune).
- Il en est de même avec les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui sont supérieurs de Fr. 257'000.00 par rapport aux prévisions.
- Les impôts sur gains en capital (gains de fortune, loterie, retrait des 2^e et 3^e piliers, etc.) sont également supérieurs de Fr. 53'000.00.
- Un montant de Fr. 174'000.00 a été enregistré au niveau des impôts supplémentaires et répressifs. Il s'agit ici essentiellement des derniers effets de l'amnistie fiscale qui s'est terminée à fin 2014 avec taxations définitives durant le 1^{er} trimestre 2015.

Au vu de ces très bons résultats, le Conseil communal et la commission de gestion des finances ont validé la comptabilisation des cinq écritures comptables suivantes :

- * Amortissement complet de la position 14.141.05 du bilan qui correspond aux travaux relatifs à la traversée du village (aménagements réalisés entre 1983 et 1993) pour Fr. 119'050.00.
- * Amortissement complet de la position 14.143.01 du bilan qui correspond à la construction de l'école Sur Cré en 1972 (Fr. 256'600.00).
- * Une somme de Fr. 200'000.00 a été portée en provision pour les futurs travaux de réaménagement des ruisseaux.
- * Un montant de Fr. 160'000.00 a été comptabilisé en réserve pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les Services externes de la Commune.
- * Fr. 60'000.00 ont été versés à la provision libre à disposition pour de futurs investissements importants à venir (carte des dangers-ruisseaux, réaménagement de la ZUP, etc.).

A noter que les deux premières écritures permettront une économie annuelle de Fr. 40'700.00 sur les amortissements ordinaires des années futures et qu'une baisse de la fiscalité a été décidée pour l'année 2016 (diminution des rentrées fiscales 2016 estimées à Fr. 150'000.00).

Ainsi, après la comptabilisation des écritures susmentionnées, le compte de fonctionnement présente un bénéfice de Fr. 150'026.15.

Ensuite, les chapitres sont passés l'un après l'autre et les remarques suivantes sont relevées :

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

111.313.00

Le Conseil communal a débloqué une aide d'urgence pour venir en aide aux deux familles victimes de l'incendie qui a ravagé un immeuble à la Route de Porrentruy le 08 décembre 2015.

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communications

200.301.02

L'engagement d'un employé auxiliaire au service de la voirie explique la différence avec le montant budgétisé.

Chapitre 3 : Affaires juridiques, police, affaires militaires et protection civile

310.319.00

Le Conseil communal a décidé de participer à l'achat d'un radar pédagogique en collaboration avec la Municipalité de Bourrignon.

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sport

511.314.00

Le 16 mars 2015, le Conseil communal, sur proposition du concierge, a décidé de remplacer le système de fermeture de tous les locaux des bâtiments scolaires, ce qui fait que toutes les serrures, les cylindres et les clés ont été changés.

590.351.00

En 2015, le montant total des dépenses atteint 108,7 millions de francs et laisse apparaître une très légère augmentation de 0.03 % par rapport aux charges de l'année 2014. D'une manière générale, les postes portés à la répartition des charges de l'enseignement se stabilisent. On constate une maîtrise des charges salariales alors que les coûts des prestations de mesures pédaogo-thérapeutiques progressent encore face à l'augmentation du nombre de demandes de traitement dans le domaine de la logopédie.

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

Il est toujours très difficile de budgétiser précisément les charges de ces quatre rubriques alors que les dossiers sociaux à venir ne sont pas tous identifiés lors de l'établissement du budget.

Monsieur Christophe Riat informe les ayant-droits présents du changement de système de financement de l'Unité d'accueil des écoliers par le Service de l'Action social. Le nouveau système entrera en vigueur dès le 1^{er} août de cette année. Il faut s'attendre à un montant d'environ Fr. 50'000.00 à charge de la commune. Dès lors, le Conseil communal et la commission spéciale de l'UAPE réfléchissent à des mesures permettant de limiter les dépenses.

Monsieur Johann Stalder souhaite que les prestations ne soient pas réduites car l'UAPE est importante dans l'optique du développement du village. Le Conseil communal ne souhaite pas réduire les prestations offertes par l'UAPE.

650.361.00

Les dépenses totales prises en compte dans la répartition des charges de l'action sociale pour 2014 sont supérieures de 7.5 % par rapport à l'année précédente. Ces variations sont principalement dues à 5 éléments :

- la création de nouvelles places dans les institutions d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies, unité d'accueil pour écoliers) et augmentation des heures de gardes des crèches à domicile,
- augmentation du nombre de situations d'aide sociale,
- augmentation des charges dans le domaine de l'asile non couvertes par le Secrétariat d'Etat aux migrations,
- augmentation dans les institutions jurassiennes.

Selon les bases légales en vigueur, la somme globale à répartir entre l'Etat et les Communes s'élève à Fr. 82'302'323.00. Le Canton prend à sa charge le 72 % de ces dépenses, le solde étant supporté par toutes les Communes jurassiennes en fonction de leur population au 31.12.2014. Pour Develier, cela représente Fr. 451'818.60 desquels il faut déduire les avances effectuées par notre propre caisse.

Chapitre 7 : Economie publique

710.365.01

La participation des Communes jurassiennes au financement des transports publics s'élève à Fr. 1'334'680.00, soit très légèrement en dessous des prévisions (- 1.7 %). A titre d'information, le volume total de prestations de transports publics cofinancés par le Canton du Jura représente des coûts totaux de Fr. 35'623'657.00.

Chapitre 8 : Finances

810.322.00

Deux crédits de construction sont ouverts au 31.12.2015, soit un pour la viabilisation du secteur des Quatre-Faulx (crédit de Fr. 1'085'000.00 voté par scrutin populaire du 25 novembre 2012) et un pour le réaménagement du Chemin du Moulin et de la place de l'ancienne déchetterie (crédits votés en Assemblée communale du 03 novembre 2014).

820.332.00

Comme indiqué en préambule, deux amortissements complémentaires ont été comptabilisés au vu du bon résultat des comptes 2015, soit la position 14.141.05 correspondant à la traversée du village effectuée entre 1983 et 1993 et la position 14.143.01 qui concerne la construction de la nouvelle école Sur Cré en 1972.

A noter que l'étude du plan de gestion des cours d'eau a également fait l'objet d'un amortissement direct par le compte de fonctionnement.

820.380.00

Trois sommes importantes ont été mis en réserve à la suite du bon résultat des comptes, soit Fr. 200'000.00 pour le réaménagement des ruisseaux, Fr. 160'000.00 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services externes et Fr. 60'000.00 sur la provision libre.

855.480.00

La provision pour modification de la capacité contributive créée en 2014 a été dissoute à la suite de la recommandation du Délégué cantonal aux affaires communales dans son apurement des comptes 2014 (Fr. 158'000.00). Un prélèvement a été effectué sur la provision pour l'entretien des chemins AF afin de financer les investissements réalisés durant l'année.

Chapitre 9 : Impositions

Comme mentionné en préambule de ce rapport, les rentrées fiscales ont été bien supérieures aux prévisions les plus optimistes. Ce sont un peu moins de Fr. 500'000.00 qui ont été facturés en plus pour l'année en cours.

920.409.00

Ce sont les derniers effets de l'amnistie fiscale qui s'est terminée à fin 2014. En effet, beaucoup de demandes ont encore été déposées en décembre, mais n'ont fait l'objet de décisions qu'au 1^{er} trimestre 2015.

Notre indice des ressources par habitant (IR) pour l'année 2014 était fixé à 98.67, soit dans la zone neutre (aucun versement du fonds / aucun paiement au fonds de péréquation financière). Cet indice est calculé sur la base des rentrées fiscales uniquement.

Ces Fr. 61'079.00 correspondent à notre part pour charges de centre de Delémont.

Chapitre 10 : Services communaux

1100.480.00

Le compte de l'enlèvement des ordures présente un déficit de Fr. 21'828.05. Cette perte a été compensée par un prélèvement sur la provision pour l'élimination des déchets. Monsieur Christophe Riat indique qu'il faudra trouver une solution afin de réduire le coût de l'enlèvement des ordures.

1500.380.00

Le compte du Service des eaux présente un bénéfice de Fr. 43'493.90 qui a été porté en augmentation de la réserve de renouvellement.

La consommation d'énergie électrique du village est passée de 8.638 millions de kWh en 2014 à 8.699 millions en 2015, soit une augmentation de 0.7 %. Malgré cette légère augmentation, le coût de l'achat d'énergie a été inférieur aux prévisions. Cela résulte du partenariat existant avec les autres Services électriques de l'arc jurassien et de la création de SACEN SA, société d'approvisionnement qui appartient à ces Services.

1605.315.01

Diverses prestations informatiques sont nécessaires à la bonne gestion du Service, soit un système de relevé des compteurs performant, un système de relevé à distance pour les grands consommateurs et un programme informatique pour la gestion de la facturation.

1607.332.00

Le Service électrique a réalisé un bénéfice de Fr. 11'942.36 après amortissements ordinaires et mises en provision réglementaires. Ce montant a été utilisé pour amortir une des plus anciennes positions au bilan (12.126.24 - mise sous câble ligne Forge - 4-Faulx).

1607.364.00

Les comptes communaux et ceux du Service électrique étant excellents, il a été renoncé au versement à la caisse communale.

1607.380.01

Le compte dédié à l'énergie a rapporté la somme de Fr. 22'448.55. Celui au réseau Fr. 74'530.95. Ces deux montants ont fait l'objet d'un report dans les réserves respectives.

1620.331.00

Les premiers travaux relatifs à l'assainissement de l'éclairage public en LED ont fait l'objet d'un amortissement par le compte de fonctionnement. Cette charge a été compensée par un prélèvement sur la réserve de l'éclairage (1620.480.00).

Monsieur le Maire donne encore quelques informations concernant le montant des investissements pour l'année 2015 qui s'est monté à Fr. 725'127.05. Pour terminer, il mentionne que l'endettement par habitant, à fin 2015, est de Fr. 5'867.98.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe Riat pour cette présentation détaillée des comptes 2015. La discussion est ouverte.

Dans le prolongement de la remarque de M. Stalder qui soulignait l'importance des prestations de l'UAPE pour l'attractivité du village, Monsieur Jean-Pierre Meusy relève que le montant affecté aux transports publics (Fr. 20'000.00) est relativement modeste, à l'image des prestations dont bénéficie Develier. Considérant notamment l'absence de courses de ou vers Delémont en soirée à partir de 20-21h, il invite les membres du Conseil communal à réfléchir à une amélioration des prestations, en particulier le week-end.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2015 de la Municipalité.

Monsieur Jean-Pierre Meusy repasse la parole à Monsieur Christophe Riat pour la présentation des comptes 2015 de la Bourgeoisie. Le compte de fonctionnement 2015 de la Bourgeoisie de Develier boucle avec un excédent de dépenses de Fr. 9'029.22. Les remarques suivantes sont à mettre en évidence :

825.314.01

Le Bureau de l'Assemblée bourgeoise, en date du 12 février 2015, a pris la décision de changer la porte d'entrée, ainsi que toutes les fenêtres de la Ferme Es Vies. Ces travaux ont été financés par un prélèvement sur la provision pour l'entretien de la Ferme des Vies, ainsi que sur la réserve libre des comptes 1982, 1984 et 1986.

850.363.00

Le compte forestier pour la période 2014-2015 présente un déficit de Fr. 13'679.75, montant pris en charge par le compte de fonctionnement.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2015 de la Bourgeoisie.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour l'assainissement de canalisations dans les secteurs Route de Courtételle, Rue Brûlée et Rue du Puits-Rue des Ruisseaux, à couvrir par prélèvement sur la réserve

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Dominique Schärer, conseiller communal en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. Les Autorités communales continuent d'entreprendre la réfection de leur système de canalisations conformément aux conclusions du PGEEg (plan général d'évacuation des eaux). Le bureau Jobin & Partenaires SA a été mandaté pour la réalisation et le suivi des travaux de trois mesures du plan d'action du PGEEg, à savoir :

- mesure n°iF, secteur Route de Courtételle ;
- mesures n° i4 et i14 (partielle), secteur Rue Brûlée ;
- mesure n° i14 (partielle), secteur Rue du Puits-Rue des Ruisseaux.

Les coûts de ces travaux sont les suivants :

Prix selon appels d'offres		
Génie civil	Fr.	48'900.00
Chemisage	Fr.	93'300.00
Divers, imprévus et honoraires	Fr.	28'000.00
TVA 8%	Fr.	13'610.00
TOTAL	Fr.	184'000.00

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Dominique Schärer et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour l'assainissement de canalisations dans les secteurs Route de Courtételle, Rue Brûlée et Rue du Puits-Rue des Ruisseaux, à couvrir par prélèvement sur la réserve.

4. Décider l'ouverture d'un crédit-cadre de Fr. 260'000.00 pour l'achat de véhicules pour le service de la voirie, à couvrir par prélèvement sur la réserve et par l'ouverture d'un crédit

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. Au vu du coût d'entretien et de l'âge des véhicules actuels ainsi que des besoins du Service de la voirie, une réflexion sur l'achat de nouveaux véhicules a été menée afin de répondre aux besoins de ce service. De plus, le véhicule « Multicar » est souvent en

surcharge, donc en illégalité. A la suite de cette réflexion, le choix s'est porté sur l'achat de deux véhicules, type tracteur. Le premier véhicule serait un tracteur de 110 CV équipé d'un chargeur frontal, d'une pelle et de fourches, d'une lame et d'une saleuse. Le deuxième serait un tracteur plus petit, de 45 CV équipé également d'une lame et d'une saleuse pour les trottoirs et petites rues ainsi que d'une tondeuse pour les espaces verts communaux.

Récapitulation des coûts		
Tracteur 110 CV	Fr.	130'000.00
Equipements supplémentaires	Fr.	30'000.00
Tracteur 45 CV	Fr.	70'000.00
Equipements supplémentaires	Fr.	25'000.00
Réserve	Fr.	5'000.00
TOTAL	Fr.	260'000.00

La commission des travaux publics et le Conseil communal recommandent aux ayants-droits d'accepter ce crédit.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Daniel Rohrbach et ouvre la discussion.

Madame Françoise Marquis Camenzind s'étonne de la demande du Conseil communal alors que les deux véhicules actuels fonctionnent encore. Effectivement ces véhicules fonctionnent encore mais ils ne répondent pas aux besoins du service de la voirie. De plus, comme le véhicule Multicar est expertisé, il pourra être vendu.

Madame Françoise Marquis Camenzind demande également si la location de véhicule a été étudiée. Cela a été examiné mais c'est compliqué.

Madame Françoise Marquis Camenzind se demande également pourquoi acheter ces véhicules alors que la Commune est dans un projet de fusion. Monsieur Christophe Riat signale que le Conseil communal a décidé de se retirer du projet de fusion. Une explication va être donnée dans le point 7 de l'ordre du jour.

Monsieur Werner Müller trouve judicieux de proposer l'achat de ces véhicules en raison des besoins du Service de la voirie et de se mettre en conformité avec les règles de la circulation routière.

Monsieur Jean-Luc Boillat souhaite connaître la valeur résiduelle du véhicule Multicar ainsi que la durée de vie des véhicules proposés. Le véhicule Multicar a une valeur de vente qui se situe entre Fr. 15'000 et 20'000 et il est prévu de le vendre. La durée de vie des nouveaux véhicules est estimée à 15 ans.

Monsieur Sébastien Scheurer ne remet pas en cause l'achat de ces véhicules mais trouve le nombre d'heures d'utilisation du Multicar (envions 100 heures par année) très bas. De ce fait, il souhaite que ces nouveaux véhicules soient beaucoup plus utilisés. Monsieur Johann Stalder, employé de la voirie, confirme que ces véhicules seront beaucoup plus utilisés car répondant aux besoins actuels du service.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis indique qu'il n'y a pas de remorque prévue dans la demande de crédit. En effet, cela n'est pas prévu mais des possibilités de location avec la CUMA (communauté d'utilisation de matériels agricoles) existent.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à la majorité, l'ouverture d'un crédit-cadre de Fr. 260'000.00 pour l'achat de véhicules pour le service de la voirie, à couvrir par prélèvement sur la réserve et par l'ouverture d'un crédit.

Conformément à la loi sur les marchés publics, un appel d'offres sur invitation sera lancé pour le tracteur (dépense supérieure à Fr. 100'000).

5. **Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00 pour le remplacement du système d'enregistrement des données à la station de pompage, à couvrir par l'ouverture d'un crédit**
Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur John-Robert Hanser conseiller communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. L'installation actuelle, qui date des années 90, est composé d'un enregistreur papier qui est obsolète et qui ne répond plus aux standards actuels. De plus, aucune extension ou nouvelle fonctionnalité ne peuvent y être intégrées.

Trois variantes ont été étudiées :

- assainissement et achat d'un serveur informatique ;
- assainissement avec une collaboration avec Delémont au niveau informatique. Cette location informatique se monte à Fr. 4'500.00/année pour une période de 10 ans ;
- assainissement avec une collaboration avec Bourrignon au niveau informatique. Cette location informatique se monte à Fr. 3'000.00/année pour une période de 10 ans.

Après études, la variante avec la Commune de Bourrignon est retenue. Les coûts sont donc les suivants :

Récapitulation des coûts		
Adaptation du système	Fr.	97'200.00
Divers travaux électriques et sanitaires	Fr.	17'800.00
Réserve	Fr.	5'000.00
TOTAL	Fr.	120'000.00

Monsieur John-Robert Hanser signale encore que la Commune de Develier est une des seules communes a possédé une source d'eau qui n'est pas traitée.

La Commission des services industriels et le Conseil communal recommandent à l'Assemblée d'accepter ce crédit.

La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Claude Veya souhaite connaître la répartition de l'eau avec la Commune de Delémont. La relation est bonne avec Delémont. Les besoins de la Commune sont de 170 litres/minute mais, selon la situation, Develier peut obtenir jusqu'à 380 litres/minute. Monsieur John-Robert Hanser signale encore que la commune de Delémont souhaite changer le tracé de la conduite qui part de la source de Develier.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00 pour le remplacement du système d'enregistrement des données à la station de pompage, à couvrir par l'ouverture d'un crédit.

6. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00, pour la rénovation de la station transformatrice « Ecole », à couvrir par prélèvement sur le fonds de réserve du Service électrique

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur John-Robert Hanser conseiller communal en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Cette station date de la construction de l'école, à savoir 1972. Elle doit être assainie afin de répondre aux normes actuelles. Les coûts sont les suivants :

Récapitulation des coûts		
Adaptation de la station transformatrice	Fr.	118'060.00
Réserve	Fr.	1'940.00
TOTAL	Fr.	120'000.00

La Commission des services industriels et le Conseil communal recommandent à l'Assemblée d'accepter ce crédit.

Monsieur John-Robert Hanser profite de l'occasion pour informer l'Assemblée qu'un crédit pour une installation photovoltaïque sur le toit de l'école sera soumis lors de la prochaine Assemblée communale.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00, pour la rénovation de la station transformatrice « Ecole », à couvrir par prélèvement sur le fonds de réserve du Service électrique.

7. Divers

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire. Dans un premier temps, ce dernier présente les résultats du sondage concernant le projet de fusion de Delémont et sa couronne. A la suite de ce sondage, les conseils communaux de chaque commune ont dû donner leur position concernant ce projet. Au vu des résultats, le Conseil communal privilégie l'étude d'une fusion avec la Commune de Bourrignon. Le comité de fusion se réunit le 6 juillet prochain afin de prendre les décisions découlant de la prise de position des conseils communaux. Pour la Commune de Develier, les démarches avec la Commune de Bourrignon débuteront au mois d'août.

Madame Françoise Marquis-Camenzind souhaite savoir ce qui se passerait avec l'école si une fusion devait aboutir avec Bourrignon. Le but de la fusion est de maintenir au minimum une classe dans chaque commune mais il est encore beaucoup trop tôt pour donner une réponse plus précise.

Monsieur Christophe Riat indique que le Chalet du BAB peut être réservé via le site internet de la Commune. Il signale que le bureau sera fermé du 25 juillet au 5 août 2016. Il informe également l'Assemblée de la naissance d'Elena, fille de Madame Laure Cattin et Monsieur Marijan Babic. Enfin, il souhaite à toutes et tous un bel été et de belles vacances.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis souhaite connaître la position du Conseil communal concernant l'installation de moloks dans le village de Develier. Le Conseil communal n'est, pour l'instant, pas favorable à ce projet.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis demande également à ce que la Commune s'équipe d'un autre panneau pour les enterrements que le triopan « manifestation ». Le Conseil communal en prend note.

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite savoir où en est le projet concernant la protection contre les crues. Actuellement, le bureau d'ingénieurs Jobin & Partenaires SA réalise le dossier du projet de l'ouvrage.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 22h15, en présence de vingt ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat